

ÉDITORIAL

D'abord, il y a eu les MO5, suivis des TO7 : des ordinateurs de marque Thomson qui ont fait leur apparition dans les écoles, collèges et lycées à la faveur du plan « Informatique pour tous » de 1985. Laissons-les dans les réserves où ils ont vite été relégués pour obsolescence, mais soulignons l'intitulé du plan : quand une action politique ou sociale s'affiche « pour tous », elle pointe le fait que la chose dont on parle est, jusqu'alors, réservée à certains. Le plan se voulait instrument de correction d'inégalités : inégalité des chances des élèves, inégalité d'accès des citoyens à l'informatique (par l'ouverture « à tous les citoyens dans un cadre contractuel avec les collectivités locales » d'ateliers au sein des établissements équipés¹).

Qu'en est-il résulté ? Force est de constater que les logiques commerciales qui ont présidé aux choix des matériels n'étaient pas nécessairement en adéquation avec les nécessités et choix pédagogiques, que la maintenance n'a pas été correctement assurée, que les équipements ont été différents selon les régions, les communes, les écoles, les types d'établissement et que la formation des enseignants n'a pas permis un travail de fond sur l'utilisation des outils attribués.

L'évolution des technologies et l'avènement de l'internet ont donné par la suite naissance à d'autres plans, avec des objectifs et des programmes

1. Cf. « L'informatique pour tous, présentation à la presse le vendredi 25 Janvier 1985 par M. Laurent Fabius, Premier Ministre ». <https://www.epi.asso.fr/revue/37/b37p023.htm>

d'équipements divers² – avec aussi les mêmes déficits, dotation après dotation. Partout en France, on a équipé des salles informatiques et/ou doté des élèves d'ordinateurs portables ; dans l'académie de Lille sont apparues les classes-pupitres³. On se formait alors aux technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE). C'est dans ce contexte que *Recherches* a publié, en 2006, le numéro 44, *L'ordinateur en français* ; l'éditorial s'interrogeait sur « la machine » et les articles problématisaient des démarches d'enseignement du français incluant l'ordinateur et les logiciels disponibles. Ces démarches étaient mises en œuvre par des enseignants qui faisaient figure de pionniers ; ils affirmaient avec force qu'un outil nouveau n'est pas intrinsèquement le gage d'une pratique innovante⁴ et gardaient toujours à l'esprit cette question : « Que gagne-t-on, en termes d'apprentissage, à utiliser l'informatique ? »

La « machine » s'est emballée et nous voici désormais à ce qu'on appelle « l'ère du numérique », dans laquelle l'école est entrée en affichant de nouveaux plans : citons le « Plan numérique pour l'éducation⁵ » (2015), et maintenant « Le numérique au service de l'École de la confiance⁶ » (2018). Que recouvre ce glissement de « l'informatique » au « numérique » ? Sont

-
2. En 1985, le plan IPT avait été financé par l'État. Depuis les lois de décentralisation, ce sont les collectivités locales qui ont en charge d'équiper les établissements.
 3. Pour une présentation des classes-pupitres, voir l'article de Michèle Tancrez dans *Recherches* n° 44, « Quelle classe pupitre pour demain et pour quelles finalités ? », http://www.revue-recherches.fr/wp-content/uploads/2014/06/p_133-141_tancrez.pdf
 4. Cf. dans le même numéro Jean-François Berthon, « Que faire avec un ordinateur en classe de français ? » L'auteur souligne, entre autres, les limites des « exercices », outils d'entraînement ciblés qui risquent de « réduire l'apprentissage à [une] manipulation mécanique ». « Que faire avec un ordinateur en classe de français ? » http://www.revue-recherches.fr/wp-content/uploads/2014/06/p_031-041_berthon.pdf
 5. Brève présentation ici : <https://www.gouvernement.fr/action/l-ecole-numerique>. Le plan était cofinancé par l'État et les départements (« Pour chaque euro investi par un département dans l'équipement informatique, l'État mettra un euro. ») La présentation plus détaillée de ce plan, qui devait s'achever à la rentrée 2018 et visait à doter tous les élèves de collège d'un équipement individuel mobile, a, curieusement, disparu des archives du site [education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr), les liens initiaux ayant été remplacés par un lien vers la page mentionnée en note 6. Cette disparition électronique est le corolaire d'une disparition de fait : dans *Le Café pédagogique* du 14 mars 2018, François Jarraud s'interroge : « Mais où est passé le plan numérique ? » <http://www.cafepedagogique.net/searchcenter/Pages/Results.aspx?k=expresso%2014%20mars%202018>
 6. <http://www.education.gouv.fr/cid133192/le-numerique-au-service-de-l-ecole-de-la-confiance.html>. Ce plan renoue avec l'apprentissage de la programmation, qui était tombé en désuétude après le plan « Informatique pour tous », dont l'un des objectifs était l'initiation au langage informatique (Basic, Logo et sa tortue), tant pour les enseignants que pour les élèves.

qualifiés de numériques une multitude de produits récents (tablettes, téléphones, tableaux interactifs), auxquels s'ajoutent les versions numériques d'objets anciens (appareils photo, caméras, magnétophones, sans oublier les manuels scolaires) associés à quantité de logiciels ou applications. Une pléthore de plateformes officielles et de blogs privés diffusent des ressources éducatives. En outre, les avancées technologiques ont favorisé des modifications fondamentales : le numérique s'est imposé dans les modalités de gestion (des établissements, des élèves, des personnels, des emplois du temps, etc.), la conduite des évaluations, les procédures d'orientation, la communication avec les parents, élèves et enseignants et la formation de ces derniers.

Au cœur du présent numéro, on retrouve les questions des premières heures des TICE, dont celle des inégalités. Si, dans l'école, l'objectif d'équité en matière d'équipement est loin d'être atteint, si les dysfonctionnements sont nombreux et la maintenance défaillante, l'accès aux outils numériques a progressé et s'est dans le même temps démocratisé à l'extérieur de l'école ; mais les usages sont socioculturellement marqués, ce qui crée de nouvelles inégalités. On gagne à revenir sur certaines illusions : non, les élèves que l'on dit tombés tout petits dans le chaudron numérique ne sont pas spontanément aptes à transférer au travail scolaire les compétences acquises dans la sphère privée ; non, le numérique n'est pas intrinsèquement un instrument performant de prise en compte des besoins différenciés des élèves. Ce sont des présupposés qui peuvent conduire, au rebours de ce qu'on souhaite faire, à creuser les écarts et à accentuer l'échec scolaire.

La nécessaire lucidité n'entame en rien, bien au contraire, l'inventivité d'enseignants qui, confrontés à ces questions (et parfois aux limites de leurs propres usages), intègrent le numérique dans la construction de démarches d'apprentissage du français. Cette inventivité est stimulée par les collaborations virtuelles (par le biais de la diffusion par internet de ressources) ou réelles au sein d'un établissement. Elle peut aussi venir des élèves : des lycéens qui utilisent clandestinement, pendant le cours, leur téléphone portable pour consulter un dictionnaire ou pour vérifier la fiabilité des propos de celui (élève... ou enseignant) qui fait un exposé ; des élèves de maternelle – encore non-lecteurs – qui se débrouillent pour trouver à l'aide de leur tablette des images sur un film ou sur d'autres sujets, abordés en classe... ou non !

En français, les outils numériques sont mis au service d'objectifs de lecture-écriture et d'apprentissage de l'oral : une plateforme pour faire écrire (et commenter) des fanfictions afin de développer la lecture d'œuvres intégrales ; un projet d'anthologie intégrant des images et des textes en s'appuyant sur les ressources de l'espace numérique de travail (ENT) ; une préparation à l'oral du baccalauréat à l'aide d'enregistrements vidéo via un

téléphone portable ; l'utilisation de tablettes en maternelle pour faire réaliser des audiolivres.

Posons que le numérique ouvre des possibles. Les tâches demandées aux élèves peuvent cependant se trouver alourdies, car les instruments convoqués ne sont pas transparents et ne se substituent pas aux outils traditionnels comme un stylo-plume à un stylo à bille. De nouvelles compétences, qui ne sont pas que techniques (par exemple la vérification des sources et le respect de droits d'auteur) doivent faire l'objet d'un enseignement. Posons que les compétences numériques, qui font maintenant partie du métier d'enseignant, font aussi partie du métier d'élève.